

OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE
L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

EN NOUVELLE
-AQUITAINE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE



EAU
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Décembre 2021

Analyse des installations en agriculture biologique

Réalisée dans le cadre de l'observatoire
régional AB (ORAB) et de l'observatoire
régional installation-transmission.



Sommaire

1. Installations en AB avec la dotation jeune agriculteur (DJA)
2. Installations en AB avec le prêt d'honneur (PH)
3. Installations 2020 : enquêtes des Centres de Formalités des Entreprises (CFE)

Installations en AB avec la dotation jeune agriculteur (DJA) entre 2016 et 2020

Source des données : réseau des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine – Observatoire régional Installation et transmission : chiffres-clés 2020

Préambule : à savoir sur la Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) est une aide financière, engagée par l'Etat et l'Europe en France, pour les porteurs de projet à l'installation de 40 ans et moins et possédant la « capacité agricole ». L'harmonisation régionale de la Dotation Jeune Agriculteur à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, depuis le 10 mars 2017, se concrétise par l'attribution d'une DJA modulée en fonction de critères nationaux définis régionalement :

- « Hors cadre familial » : près d'un tiers des dossiers répondent aux critères.
- « Valeur ajoutée emploi » et « Agro-écologie » : les trois quarts des dossiers répondent aux critères.

Auxquels se rajoute la quatrième modulation depuis l'arrêt des prêts bonifiés:

- « Effort de reprise et de modernisation » : près de 77 % des dossiers en moyenne répondent aux critères en Nouvelle-Aquitaine.

La DJA de base

Zones	Plaine	Défavorisée	Montagne
Montants de base	11 000 €	14 000 €	24 000 €

Les critères de modulation

Hors cadre familial (HCF)	Valeur Ajoutée et Emploi (VAE) : Soit 1 critère emploi, soit cumuler 2 autres critères	Agro-écologie (AE) : 1 critère
Définition nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'emploi : +0,5 ETP • Production sous SIQO (Signe d'identification de la qualité ou de l'origine, hors AB) • Adhésion CUMA ou achat de matériel neuf en copropriété • Vente directe • Atelier de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture Biologique (maintien ou conversion) • Adhésion à un GIEE • Certification environnementale niveaux 2 et 3

Les taux et montants de modulation

Il n'y a pas de limite dans le cumul des modulations.

Modulations	HCF	VAE	AE	Effort de reprise et de modernisation
Taux	20 %	25 %	15 %	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 100 000 € et 250 000 € : forfait de 9 000 € • Au-delà de 250 000 € : forfait de 13 000 €

Exemple : un agriculteur (ice) éligible à la DJA, installé(e) en zone de montagne, avec un investissement de 150 000 €, répondant aux 3 autres modulations, bénéficiera d'une DJA de : 24 000 € * (100 % + 20 % + 25 % + 15 %) + 9000 € soit **47 400 €**.

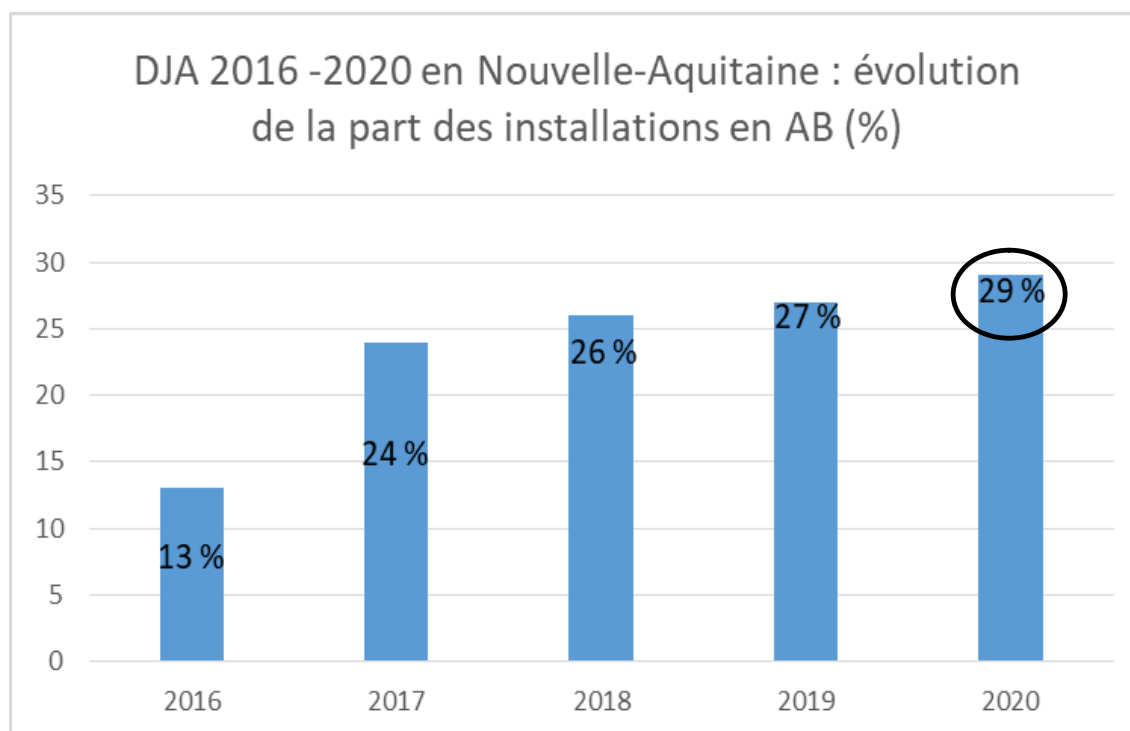
Entre 2016 et 2020 : une croissance des installations en AB bénéficiant de la DJA

En moyenne

Entre 2016 et 2020, le nombre moyen de DJA sur la Nouvelle-Aquitaine est de 602. Sur cette même période, en moyenne **23,7%** des installations avec DJA se réalisent en AB.

Une évolution croissante

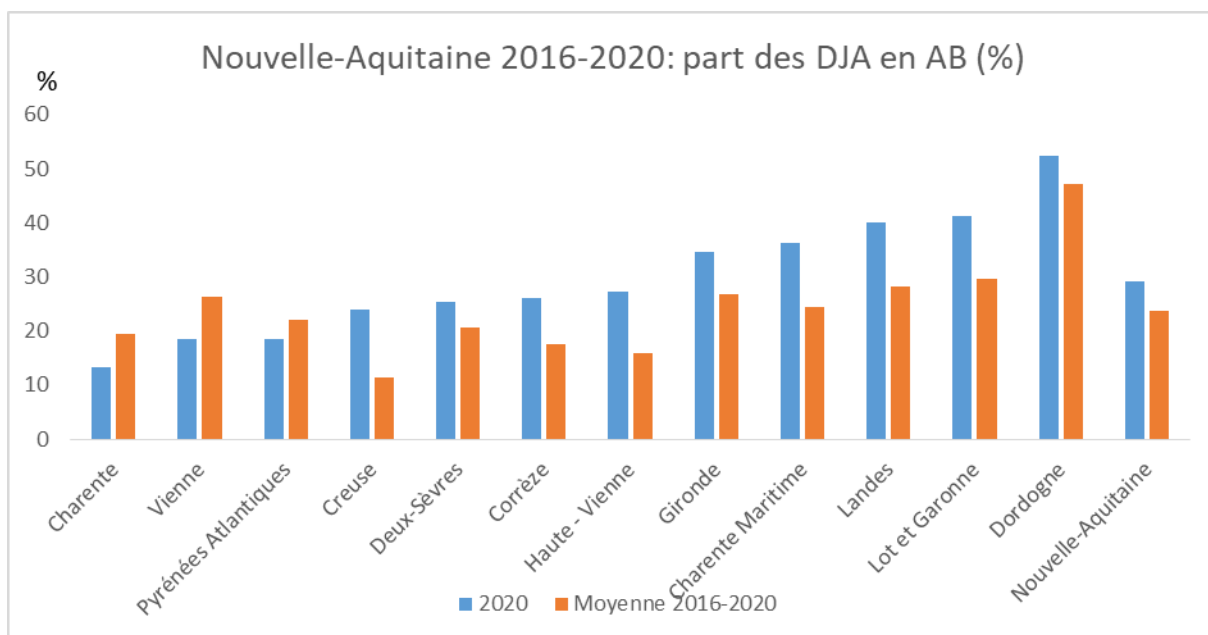
Cette moyenne masque une évolution croissante sur les quatre années : la part des installations en AB avec DJA passe de 13,3 % en 2016 à **29 %** en 2020. Cet indicateur atteint **33 %** si l'on ne retient que les individus renseignés sur ce critère (13 % non renseigné).



Evolution de la part des installations en AB avec DJA entre 2016 et 2020 en Nouvelle-Aquitaine

Des disparités départementales

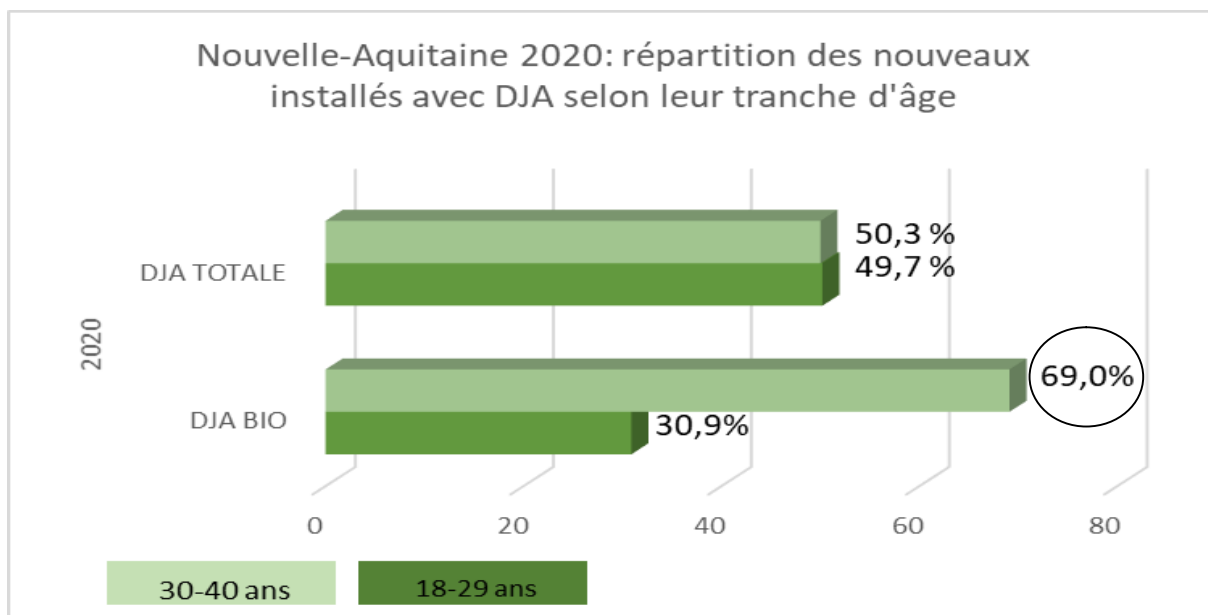
Cette moyenne régionale masque également des disparités départementales. Sur la période 2016-2020, c'est en Dordogne et en Lot-et-Garonne qu'est recensée la part la plus importante d'installations DJA en AB (respectivement 47 et 30 %).



Part des installations en AB avec DJA (%) entre 2016 et 2020 par département en Nouvelle-Aquitaine

En 2020, les installations en AB avec DJA se réalisent particulièrement à partir de 30 ans

7 fois sur 10, ceux qui s'installent avec la DJA et en production AB ont **entre 30 et 40 ans**. Cette part est significativement plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA.



Répartition des nouveaux installés avec DJA selon leur tranche d'âge en 2020 en Nouvelle-Aquitaine

La moyenne d'âge est de 32 ans chez les DJA Bio et de 29,5 ans sur l'ensemble des DJA en 2020.

En 2020, 1 installation sur 3 en AB avec DJA concerne une femme

La part des femmes qui s'installent avec la DJA et en production AB est en moyenne de 32 % en 2020.

Cette part est plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA.

L'importance de la présence des femmes s'installant en production AB s'évalue également par un autre indicateur : **36,6 %** des femmes qui s'installent avec la DJA sont installées en production AB (contre 26,6 % des hommes).

	En 2020		
	Nombre de femmes	Ensemble	% de femmes
DJA TOT	145	565	25,7 %
DJA BIO	53	165	32,1 %
% DJA BIO	36,6 %	29,2 %	

En 2020, près de 6 installations en AB avec DJA sur 10 concerne un « Hors Cadre Familial » (HCF)

La part des installations HCF avec la DJA et en production AB progresse. Elle est en moyenne de 57 % en 2020 (54 % en 2019).

Cette part est plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA (35 %).

L'importance de la présence de HCF s'installant en production AB s'évalue également par un autre indicateur : **43 %** des HCF qui s'installent avec la DJA sont installées en production AB (contre 20,7 % des installations dans le cadre familial avec la DJA s'installent en AB).

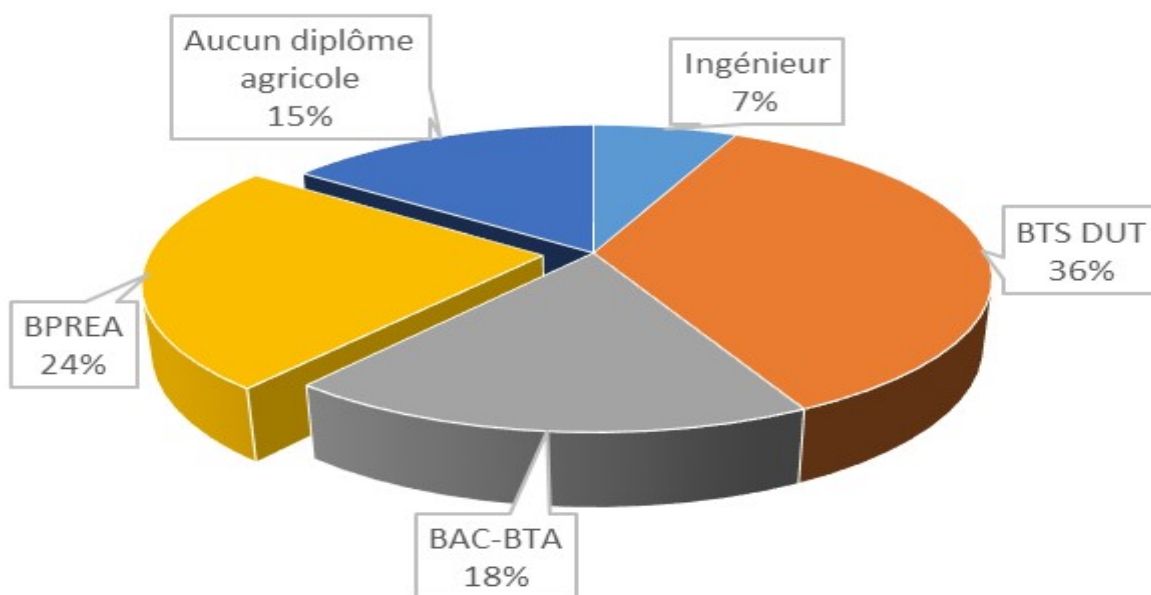
	En 2020		
	Nombre de HCF	Ensemble	% de HCF
DJA TOT	219	557	39 %
DJA BIO	94	164	57 %
% DJA BIO	43 %	29 %	

Remarque : la moyenne d'âge est de 33,5 ans ; donc plus élevée que chez les CF : 30,5 ans.

En 2020, 24 % des installés avec DJA en AB ont un BPREA

Le BPREA est une formation permettant d'obtenir un niveau de formation agricole équivalent au BAC agricole. Il est le moyen d'obtenir, en dehors de la formation initiale et en une année, la capacité agricole nécessaire à l'obtention de la DJA.

La part des nouveaux installés avec la DJA et en production AB ayant obtenu un BPREA est de 23 % en moyenne en 2020.



Répartition des nouveaux installés en AB avec DJA en 2020 en fonction de la formation agricole en Nouvelle-Aquitaine

En 2020, 7 installations sur 10 en AB avec DJA concernent une production végétale.

3 fois sur 10, l'installation se réalise en maraîchage, suivi des grandes cultures et de l'arboriculture.

Concernant les productions animales, par rapport à 2019, **il est à noter la très forte baisse de l'ensemble des productions animales** (elles représentaient 60 % des installations avec DJA BIO en 2019) et en particulier de la production de volailles. Elles deviennent minoritaires (31 %) en 2020.

Productions animales	31 %
Volaille	5,7
Bovin viande	5
Ovin	5
Caprin	5
Apiculture	5
Bovin lait	3,8
Porcin	1,3

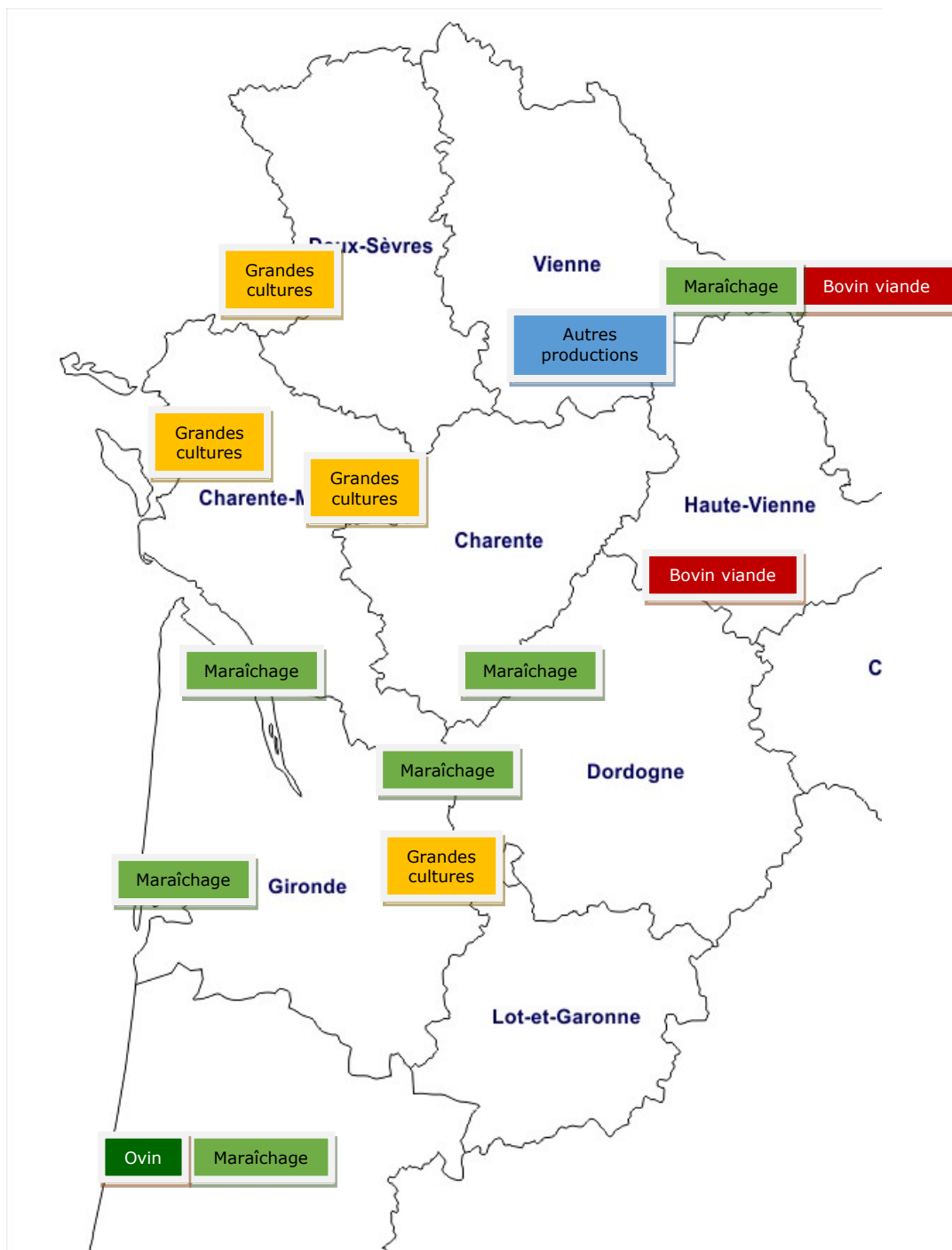
Productions végétales	69 %
Maraîchage	30
Grandes Cultures	18
Arboriculture	8
Viticulture	6
Autres productions végétales	4,5
PPAM	2,5

Répartition (%) des installations en AB avec DJA selon la production principale en 2020 en Nouvelle-Aquitaine

Remarques

- Les installations en maraîchage : 8 fois sur 10, elles sont réalisées par des HCF.
- Les installations en bovins viande : elles sont réalisées uniquement par des CF
- Les installations en bovins lait : 9 fois sur 10, elles sont réalisées par des CF.

- Les installations avec DJA BIO en maraîchage sont présentes dans tous les départements sauf en Charente. Elles sont dominantes dans 6 des 12 départements.



Localisation par département des productions dominantes des installations en AB et avec la DJA en 2020

N.B. Les installations en arboriculture représente 8 % à l'échelon régional, mais n'est pas prédominant en département ; ont été retenues les 2 principales productions. Or, il n'y a aucun département où l'arboriculture n'est prédominante (y compris en Lot-et-Garonne).

A retenir sur les installations en AB avec DJA en 2020

Entre 2016 et 2020, en moyenne 23,7 % des installations se réalisent en AB. Au-delà de la moyenne, les installations en AB bénéficiant de la DJA augmentent d'année en année : elles représentent 29 % des DJA en 2020.

C'est en Dordogne et en Lot-et-Garonne que la part des installations en AB avec DJA est la plus importante (respectivement 47 % et 30 %).

- 7 fois sur 10 les installations en AB avec DJA se réalisent à partir de 30 ans.
- 1 installation sur 3 en AB avec DJA concerne une femme.
- 6 installations en AB avec DJA sur 10 concernent un « Hors Cadre Familial » (HCF).
- 24 % des installés en AB avec DJA ont obtenu BPREA.
- 1 installation sur 3 en AB avec DJA est réalisée en maraîchage.

Installations en AB avec le prêt d'honneur (PH) en 2020

Source des données : initiative Nouvelle-Aquitaine – Observatoire régional Installation et transmission : chiffres-clés 2020

Préambule : à savoir sur le Prêt d'Honneur (PH)

Le prêt d'honneur est un fonds régional dédié aux porteurs de projets non éligibles à la DJA (critères d'âge et de capacité agricole). Il a pour objet d'attribuer un prêt d'honneur à **0 %** d'un montant de **5 000 à 20 000 €** d'une durée de **3 à 7 ans** avec une possibilité de différé de 3 à 9 mois. Initié en Dordogne, il est depuis 2017 accessible à tous les départements de Nouvelle-Aquitaine. Dès 2018, des porteurs de projets de tout le territoire ont eu un prêt d'honneur accordé.

En 2020, 16,5 % des installations bénéficiant du Prêt d'Honneur (PH) sont en AB

Entre 2018 et 2019, le nombre de Prêt d'honneur a augmenté de 30 % (de 101 à 131). Les projets en AB ont plus que doublé, de 11 à **26**.

En 2020, le nombre de PH diminue de 12 %. La part des PH en Bio diminue également de façon plus marquée (-27 %).

Le montant moyen du PH accordé aux porteurs de projet en 2020 (tout mode de production confondue) est de 17 034 € montant moyen des plans de financement de 157 305 €. Pour les projets en AB, le montant moyen du prêt est de **18 390 €** avec un montant moyen des plans de financement des PH est de **104 830 €**.

	PH	PH AB	% PH AB*
Charente	4	2	50
Charente-Maritime	12	4	33
Corrèze	6		0
Creuse	10		0
Dordogne	30	8	27,6
Gironde	21	2	10
Landes	9		0
Lot-et-Garonne	9	1	11
Pyrénées-Atlantiques	4		0
Deux-Sèvres	2	1	50
Vienne	1		0
Haute-Vienne	7	1	14
Nouvelle-Aquitaine	115	19	16,5 %

Répartition départementale des Prêts d'Honneur accordés en 2020 en Nouvelle-Aquitaine. Le % tient compte uniquement des renseignements sur le caractère BIO.

Les installations avec PH en AB se réalisent majoritairement après 40 ans

1 fois sur 2, ceux qui s'installent avec le PH en production AB ont **entre 41 et 60 ans**.

	PH (%)	PH AB (%)
18-29 ans	25,2	15,8
30-40 ans	35,6	31,6
41 à 60 ans	39,1	52,6

Répartition des nouveaux installés avec PH selon leur tranche d'âge en 2020 en Nouvelle-Aquitaine

L'âge moyen d'installation est de **40,4 ans**. L'ensemble des installations bénéficiant du PH a une répartition moins marquée : 39% ont entre 41 et 60 ans et l'âge moyen est de 37 ans.

3 installations sur 10 avec PH en AB concernent une femme

En 2020, la part des femmes qui s'installent avec un PH et en production AB est de **31,6 %**.

Cette part est identique à celle observée sur l'ensemble des installations ayant bénéficié du prêt d'honneur : en moyenne 31,3 %.

	En 2020		
	Nombre de femmes	Ensemble	% de femmes
PH	36	115	31,3 %
PH BIO	6	19	31,6 %
% PH AB	16,7 %	17 %	

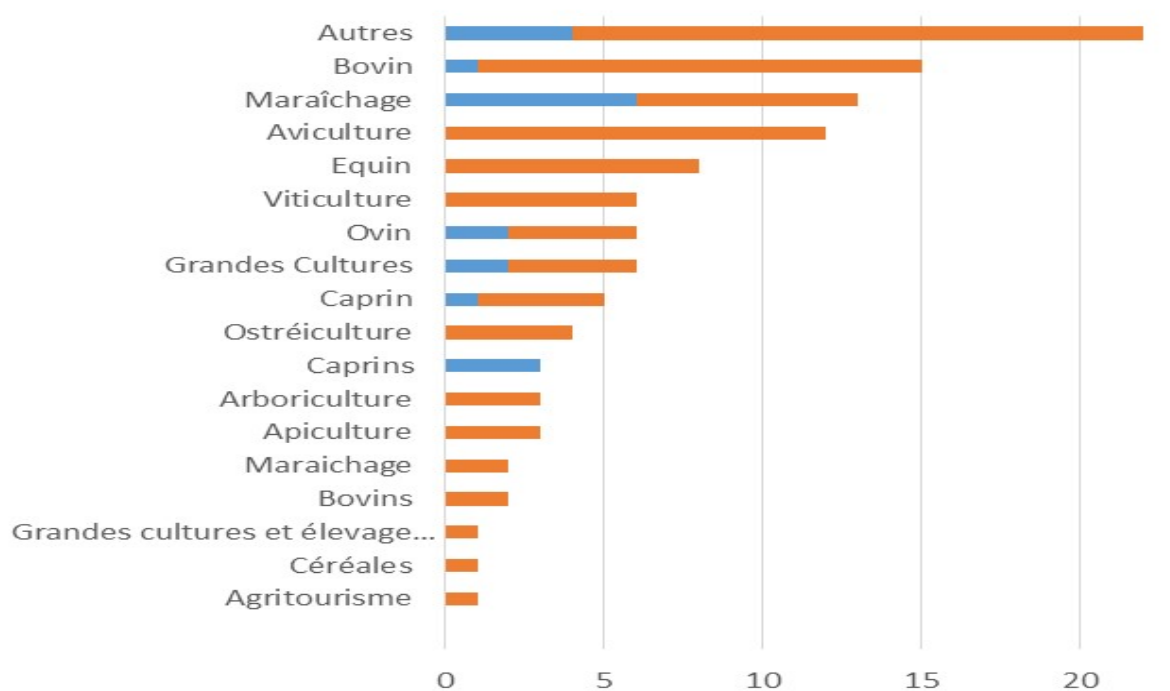
6 installations sur 10 avec PH en AB sont réalisées par un « Hors Cadre Familial » (HCF)

La part des installations HCF avec le PH et en production AB est de **57,9 %** en 2020. Cette part est plus marquée que celle observée sur l'ensemble des installations avec PH : en moyenne 53,9 %.

	En 2020		
	Nombre de HCF	Ensemble	% de HCF
PH	62	115	53,9 %
PH BIO	11	19	57,9 %
% PH AB	17,7 %	17 %	

3 installations sur 10 avec PH en AB concernent la production maraîchère

Les installations en AB avec un PH se réalisent en moyenne 3 fois sur 10 en **production maraîchère** (31 % soit 6 des 19 installations en AB avec PH). Cette part est plus importante que sur l'ensemble des PH (13,3 % soit 15 des 1 113 PH octroyés et renseigné sur la production en 2020).



Répartition du nombre d'installations avec PH selon la production principale et le mode de production en 2020 en Nouvelle-Aquitaine

A retenir sur les installations en AB avec PH en 2020

En 2020, en moyenne 16 % des installations bénéficiant du PH se réalisent en AB, en retrait par rapport à 2019 (20 %).

- Les installations en AB avec PH se réalisent majoritairement entre 41 et 50 ans, l'âge moyen est de 40,4 ans.
- 3 installations sur 10 en AB avec PH concernent une femme.
- 6 installations sur 10 en AB avec PH concernent un « Hors Cadre Familial » (HCF).
- 3 installations sur 10 en AB avec PH réalisées en production maraîchère.

L'installation en 2020

Enquête auprès des Centres de Formalités des Entreprises (CFE)

Cette analyse a été réalisée à partir des données recueillies par les Centres de Formalités des Entreprises (CFE) des départements de Nouvelle-Aquitaine à l'exception de celui de la Vienne. Les données ont été collectées à partir de questionnaires distribués directement **aux nouveaux installés** lors de leur visite au CFE, par téléphone ou par retour de courrier.

Avertissement : le questionnaire distribué n'a pas de caractère obligatoire.

De plus, les réponses au questionnaire reposent sur du déclaratif. On observe une hétérogénéité dans la qualité de remplissage des questionnaires, voire des incohérences entre les réponses aux différentes questions. Un travail de correction des bases de données a donc été nécessaire.

Par ailleurs, certaines questions n'ont pas été renseignées par tous les individus. Ces derniers apparaissent donc dans l'analyse dans la catégorie « Non renseignée ».

En 2020, 25 % des nouvelles inscriptions au CFE, hors transfert entre époux, est en production principale AB

Les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine qui ont réalisé en 2020 cette enquête comptabilisent **2 069 inscriptions au CFE qui répondent aux 2 critères suivants :**

- nouveaux agriculteurs MSA (ne sont pas retenues les modifications de statut par exemple)
- et installations sans transfert entre époux.

Sont donc exclus ceux dont nous ne disposons pas de l'information sur la caractéristique « transfert entre époux » ou « Nouvel exploitant MSA ».

Sur ces **2 069 nouveaux installés (NI)**, le caractère « production principale en AB » est renseigné chez **1 455 nouveaux installés (NI)**.

Sur ces 1 455 NI, **25 % sont installés** en production principale en AB, soit **365 nouveaux installés**.

Gironde, Pyrénées-Atlantiques et Charente-Maritime : ce sont dans ces 3 départements qu'est recensé le plus grand nombre de nouvelles installations en AB, hors transfert entre époux.

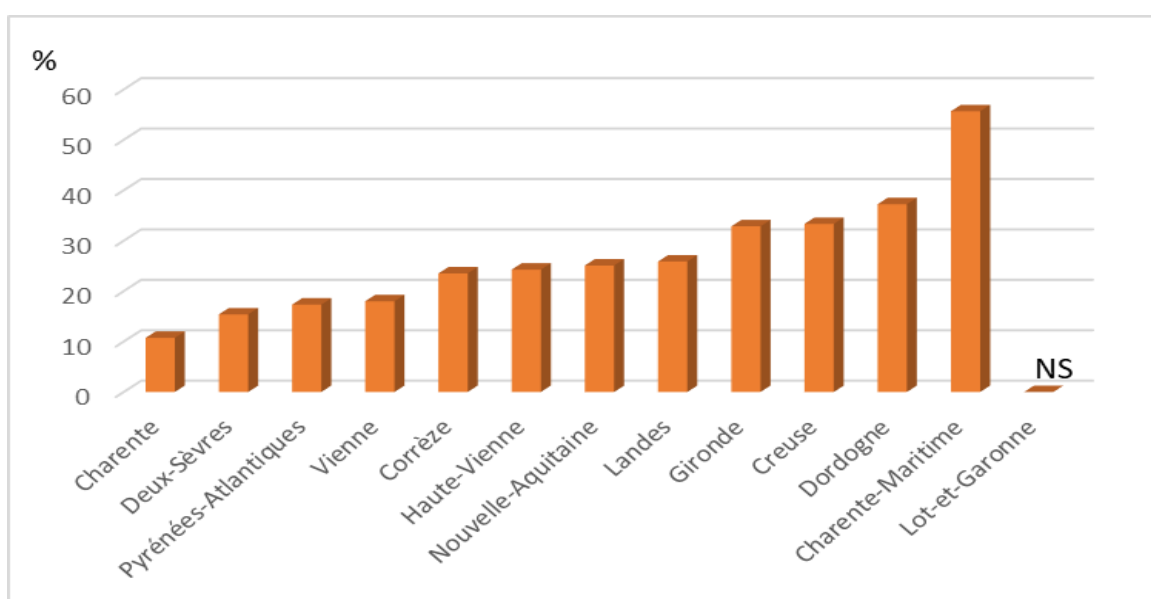
Charente-Maritime et Dordogne : ce sont dans ces 2 départements que la part d'installations en AB est la plus marquée.

Production principale en AB ? Département	NON	OUI	NR (Non renseigné)	% AB sur TOTAL (hors NR)
Charente	108	13	25	10,7 % (13/(13+108))
Charente-Maritime	43	54		55,7
Corrèze	78	24	33	23,5
Creuse	28	14	106	33,3
Dordogne	64	38	62	37,3
Gironde	145	71		32,9
Landes	63	22	5	25,9
<i>Lot-et-Garonne*</i>		2	133	100
Pyrénées-Atlantiques	329	69	2	17,3
Deux-Sèvres	88	16		15,4
Haute-Vienne	103	33	151	24,3
Vienne	41	9	97	18
Nouvelle-Aquitaine	1090	365	614	25,1

* Pour ce département, pas assez de données renseignées pour permettre une analyse.

Répartition départementale du nombre de nouvelles inscriptions en CFE, hors transfert entre époux, en fonction de la production principale en AB en 2020

En 2020, les **365** nouveaux installés dont la production principale est en AB se répartissent entre les 11 départements. Dans 4 départements, les installations en AB dépassent les **33 %** des installations (renseignées dans l'enquête sur le caractère AB).

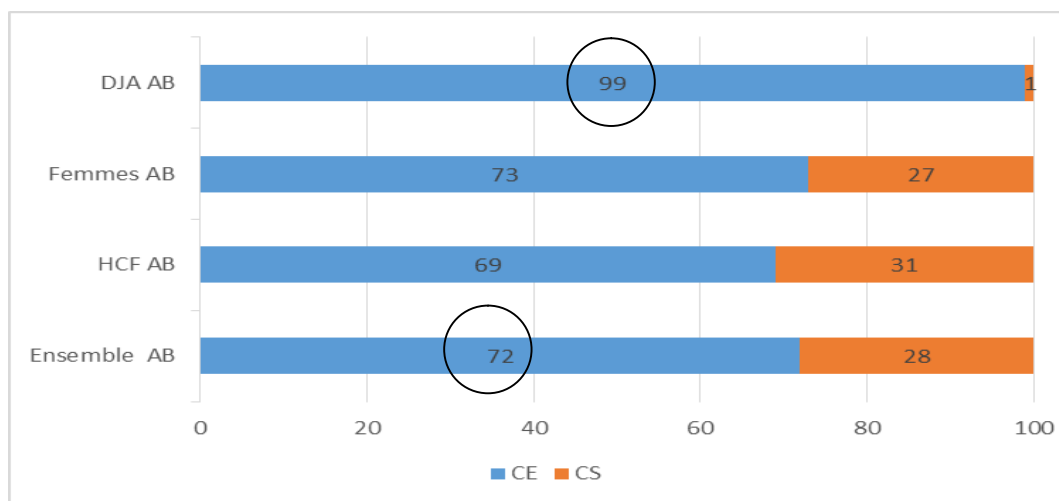


Part des nouveaux installés en AB sur l'ensemble des nouveaux installés en 2020 (hors transfert entre époux)

7 installations sur 10 en AB concernent un « Chef d'exploitation » (CE)

En 2020, sur les 299 installations en AB renseignées sur le critère du statut, **72 %** relèvent d'un chef d'exploitation (CE) et 28 % d'un cotisant solidaire (CS). Sur l'ensemble des installations renseignées sur leur statut, 23% sont cotisant solidaire (CS).

Près de 3 nouveaux installés en AB sur 10 sont cotisants solidaires.
Quasiment toute installation en AB avec DJA se réalise par un chef d'exploitation.

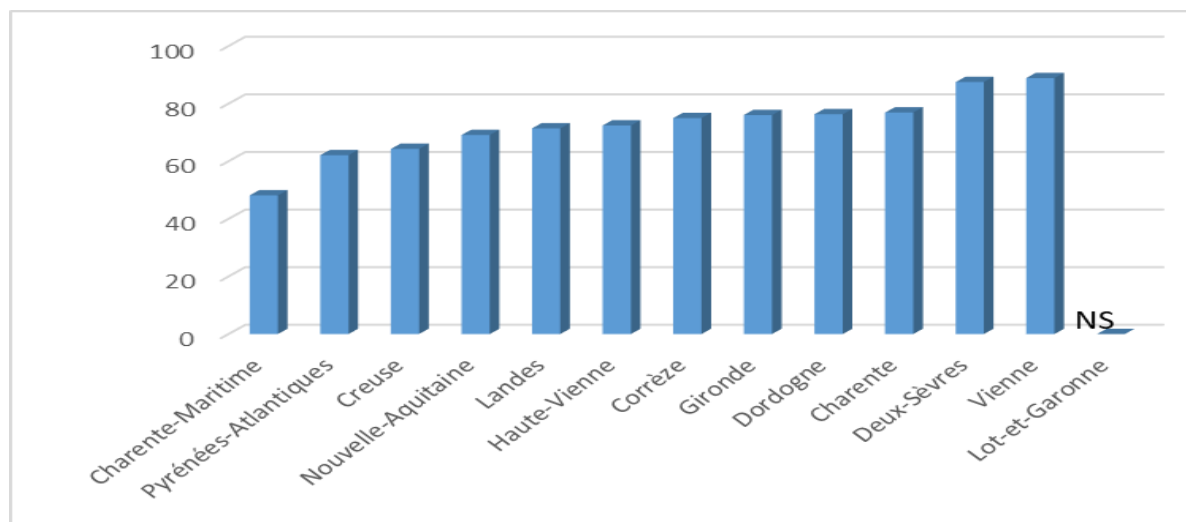


Répartition régionale des nouveaux installés en AB en fonction du statut (%)

Près de 7 installations sur 10 en AB concernent par un « Hors Cadre Familial » (HCF)

En 2020, sur les 356 installations en AB renseignées sur le critère « hors cadre familial », **69 %** relèvent d'un Hors Cadre Familial.

Dans 5 départements les HCF représentent plus des ¾ des installations en AB.

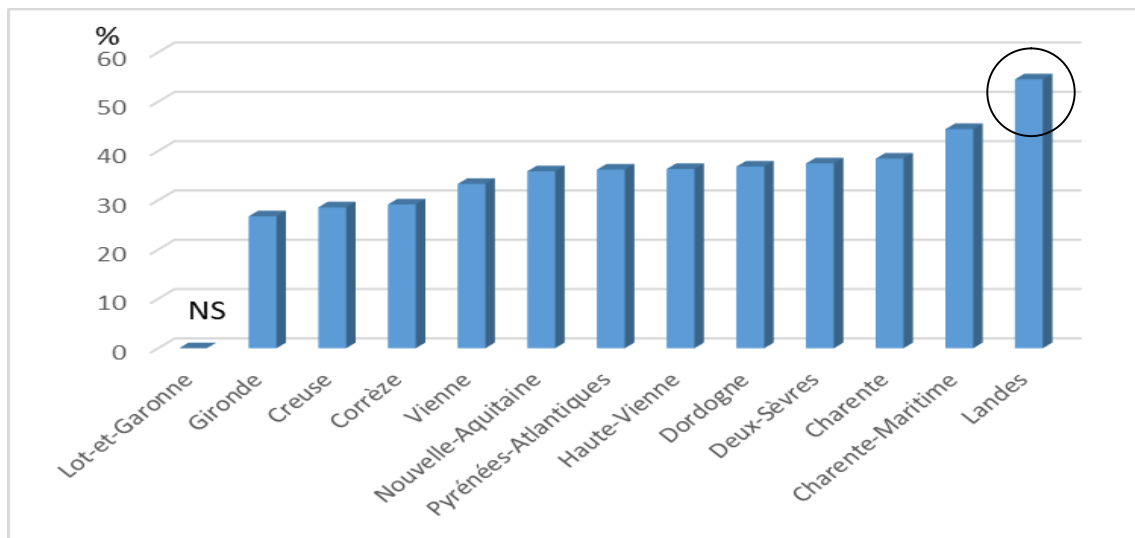


Répartition départementale de la part (%) des nouveaux installés en AB et HCF sur le total des nouveaux installés en AB en 2020

36 % des installations en AB concernent une femme

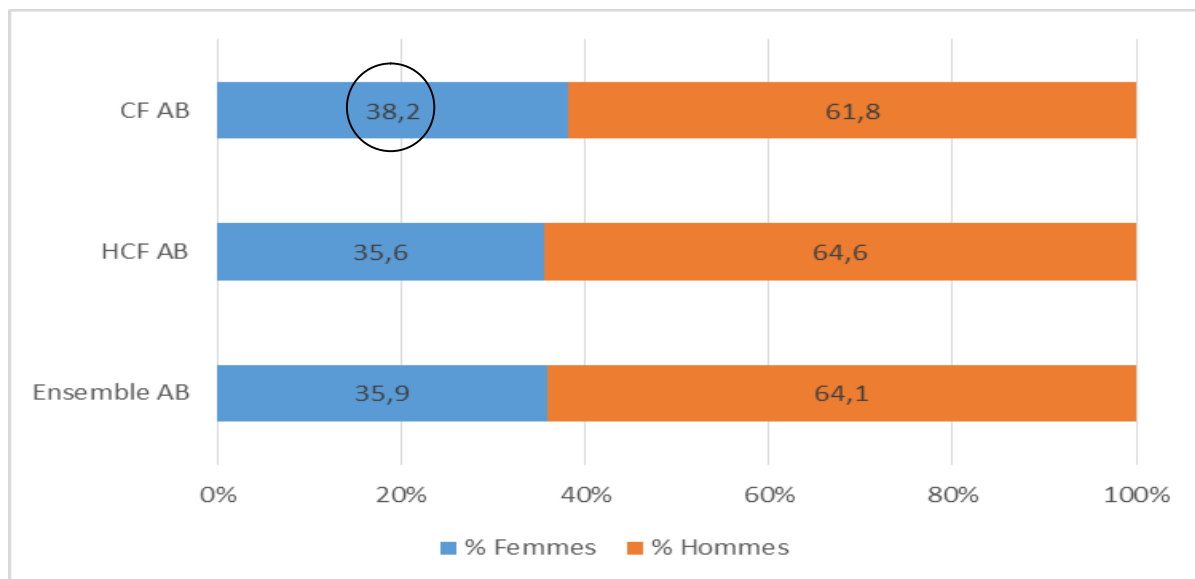
Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, **36 % sont des femmes**. Cette proportion est légèrement plus importante que sur la population totale (la moyenne régionale est de 33,9 % de femmes nouvellement installées en 2020).

En 2020, dans les Landes, il y a plus de femmes qui s'installent en AB que d'hommes.



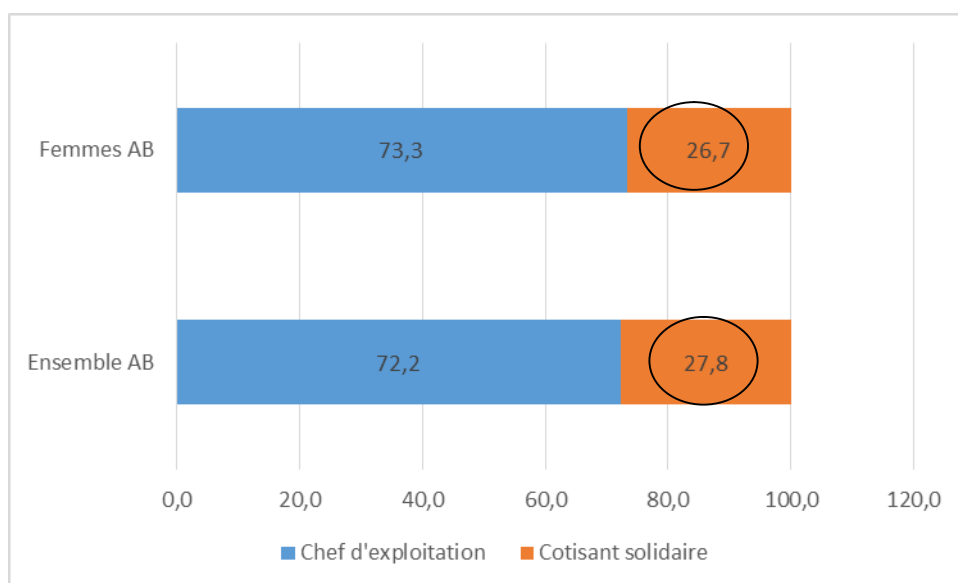
Répartition départementale de la part des femmes nouvellement installées en AB en 2020 (%)

En 2020, **38 %** des femmes s'installent dans le cadre familial et **36 %** Hors Cadre Familial.



Répartition régionale de la part des nouveaux installés en AB selon le sexe et le caractère familial

Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, **27,8 %** sont des cotisants solidaires. La part des femmes qui s'installent en AB en tant que cotisantes solidaires est moins marquée (**26,7 %**).



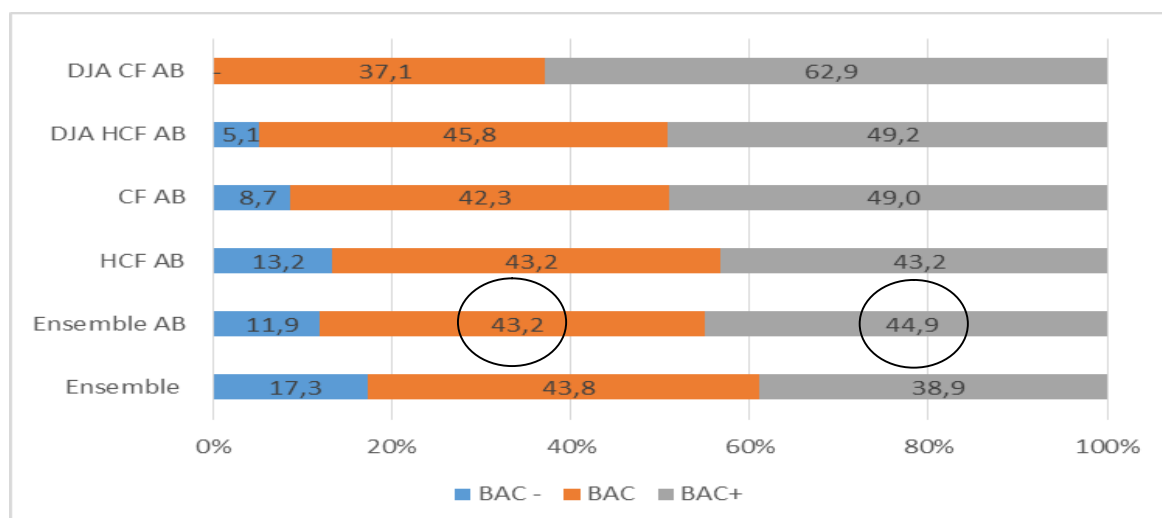
Répartition régionale des nouveaux installés en AB selon le statut (%) en 2020 en Nouvelle-Aquitaine

Près de 9 installations sur 10 en AB sont réalisées par une personne ayant au moins le niveau BAC

88 % des nouveaux installés en AB en 2020 ont un niveau de formation supérieur ou égal au BAC, alors que sur l'ensemble des installations de 2020, cette part est de 83 %.

62 % des nouveaux installés en AB ont un diplôme agricole (60 % sur l'ensemble des NI en 2020).

La part des personnes ayant un BPREA et s'installant en AB est de **12 %** en 2020. Ce taux est équivalent à ce qui est observé sur les installations AB avec la DJA (10 %).



Répartition régionale des nouveaux installés en AB, hors transfert entre époux, selon le niveau de formation, le caractère familial (CF ou HCF) et le caractère aidé (DJA)

L'âge moyen des nouveaux installés en AB est de 37,9 ans

- Quel que soit le profil des nouveaux installés en AB, l'âge moyen est de **37,9 ans**, en augmentation par rapport à 2019 (36,6 ans).
- **Selon le sexe** : l'âge moyen d'installation chez les femmes est de 40,4 ans alors qu'il est de 37,5 ans chez les hommes.
- **Selon le mode de production** : quel que soit le mode de production (AB ou non), l'âge moyen en Nouvelle-Aquitaine est de 38,5 ans.
- **Selon le caractère familial**, l'âge moyen des installés en AB et HCF est supérieur à celui des CF, respectivement 38,8 ans et 35,8 ans.

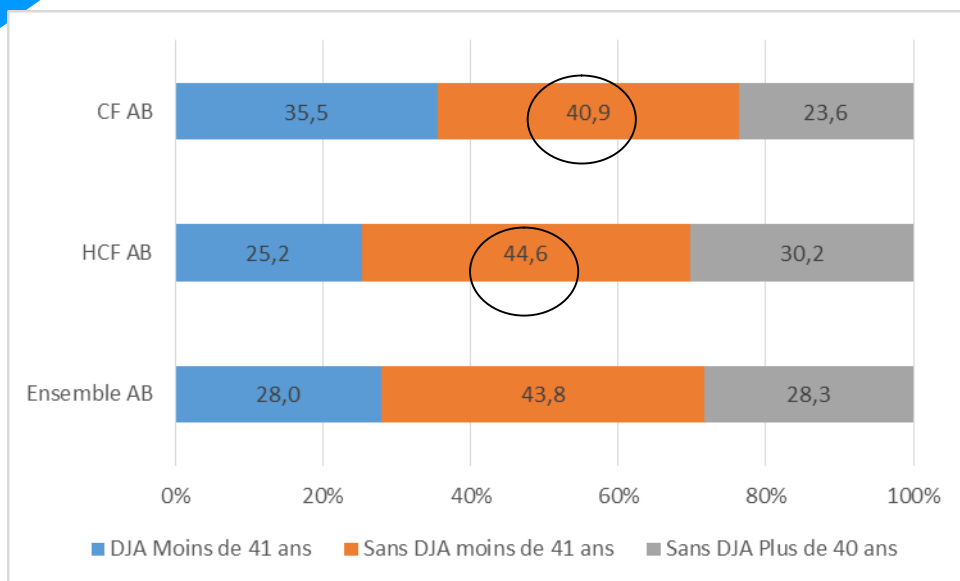
La répartition globale selon les tranches d'âge montre une part importante des moins de 41 ans en AB (70,4 %), plus marquée que sur l'ensemble des nouvelles installations (64,4 %). Inversement, les plus de 50 ans se retrouvent moins en AB (10,7 %) que sur l'ensemble des installations (17,7 %).

	% < 41 ans	% 41-50 ans	% > 50 ans
Charente	92,3	7,7	0,0
Charente-Maritime	63,0	24,1	13,0
Corrèze	66,7	12,5	20,8
Creuse	64,3	21,4	14,3
Dordogne	73,7	13,2	13,2
Gironde	73,2	19,7	7,0
Landes	77,3	22,7	0,0
Lot-et-Garonne	NS	NS	NS
Pyrénées-Atlantiques	63,8	23,2	13,0
Deux-Sèvres	68,8	25,0	6,3
Vienne	77,8	22,2	0,0
Haute-Vienne	75,8	9,1	15,2
Nouvelle-Aquitaine	70,4	18,9	10,7

Répartition des nouveaux installés en AB, hors transfert entre époux, selon les départements et par tranche d'âge, en 2020 en Nouvelle-Aquitaine

Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, 28 % ont sollicités la DJA

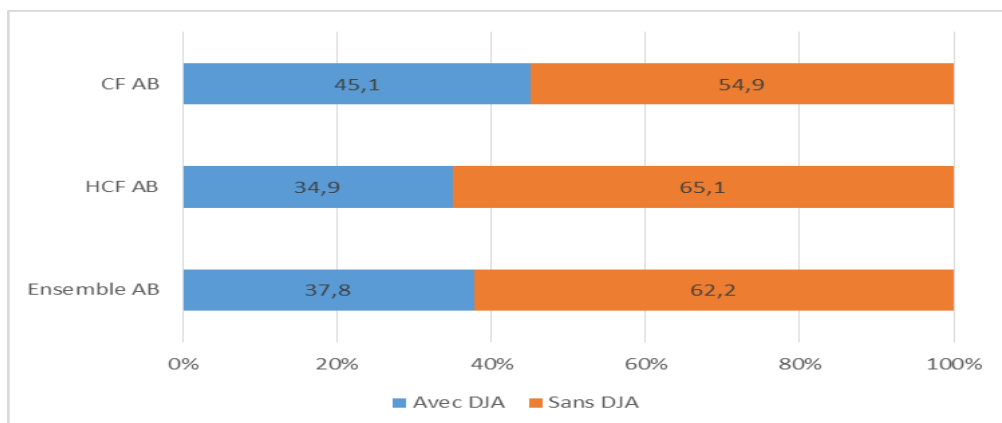
- Sur l'ensemble des installations en AB, la part des moins de 41 ans s'installant avec DJA recensée dans l'enquête CFE est de 28%. Elle est de 23,8 % sur l'ensemble des installations.
- **En dehors du Cadre Familial (HCF), chez les moins de 41 ans** : il y a deux fois plus d'installations sans DJA qu'avec DJA. Globalement chez les HCF avec AB, 1/4 des installations se réalisent avec DJA.
- **Dans le Cadre Familial (CF)**, l'installation en AB avec DJA se fait dans 35,5 % des cas.



Répartition régionale des nouveaux installés en AB, hors transfert entre époux, selon les tranches d'âge, selon le caractère familial et le caractère aidé (DJA)

Chez les moins de 41 ans, près d'1 installation sur 4 en AB est réalisée avec la DJA

Les moins de 41 ans sont plus nombreux à s'installer en AB sans la DJA (**62 %**). Dans le Cadre Familial, cette tendance est différente : près de la moitié (45 %) s'installe avec DJA.



Répartition régionale des nouveaux installés en AB, hors transfert entre époux, de moins de 41 ans, selon le caractère familial et le caractère aidé (DJA)

7 fois sur 10, l'activité principale en AB est en production végétale

72 % des installations en AB se réalisent en production végétale, contre 53 % sur l'ensemble des installations en 2020.

Les « hors cadre familiaux » s'installent dans les mêmes proportions entre productions végétales et animales mais de façon plus marquée en maraîchage (**36 %**), ou en apiculture (9,3 %).

Le nouvel installé en **AB avec DJA** s'installe 4 fois sur 10 en productions animales. L'installation avec la DJA en AB est également plus marquée en maraîchage et en grandes cultures.

	Ensemble	Dont HCF	Dont DJA
Productions animales	27,9	26,4	36,6
Apiculture	7,4	9,3	6,9
Bovin	4,4	1,6	9,9
Volailles	4,1	3,7	5,0
Ovins	4,1	2,8	6,9
Caprins	3,6	4,5	5,9
Equins	2,2	2,4	1
Autres production animales	1,4	1,2	-
Porcins	0,8	0,8	1,0
Apiculture	7,4	9,3	6,9

	Ensemble	Dont HCF	Dont DJA
Productions végétales	72	73,6	63,4
Maraîchage	28,8	35,8	31,7
Viticulture	11,8	6,1	8,9
Grandes cultures	10,1	9,8	12,9
Arboriculture	8,2	5,3	4
PPAM	7,4	9,8	3
Autres productions végétales	5,8	6,9	3

Répartition des nouveaux installés en AB selon leur production principale (%) en Nouvelle-Aquitaine en 2020

Total renseigné	Ensemble	HCF	DJA
	365	222	101

A retenir sur les installations en 2020 Enquête auprès des (CFE)

- En 2020, 25 % des nouvelles inscriptions au CFE, hors transfert entre époux, est en production principale AB ; en progression par rapport à 2019 (20 %).
- 7 installations sur 10 en AB concernent un « Chef d'exploitation ».
- Près de 9 installations sur 10 en AB concernent une personne ayant au moins le niveau BAC.
- 7 installations sur 10 en AB concernent un « Hors Cadre Familial » (HCF).
- L'âge moyen des nouveaux installés en AB est de 37,9 ans ; en progression par rapport à 2019 (36,6 ans).
- Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, près de 3 installations sur 10 concernent un agriculteur de moins de 41 ans avec DJA.
- Chez les moins de 41 ans, près d'1 installation sur 4 en AB est réalisée avec la DJA. En Hors Cadre Familial, cette tendance est atténuée (35 %).
- Près de 4 installations sur 10 en AB concernent une femme.
- Les femmes sont légèrement plus nombreuses à s'installer en AB en Hors Cadre Familial que dans le Cadre Familial.
- 7 fois sur 10, l'activité principale en AB est en production végétale.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

EN NOUVELLE
-AQUITAINE



AGRICULTURE
& TERRITOIRE



AGRICULTURE
BIOLOGIQUE



EAU
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

**Document réalisé par la
Chambre régionale d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine.**

- Dans le cadre de l'ORAB Nouvelle-Aquitaine (Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique)
- Dans le cadre de l'observatoire régional installation-transmission.

Données issues du réseau des
Chambres départementales
d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

